



Comment nous contacter :

Par téléphone :

Au secrétariat :

00352 621 390 757

En cas d'urgence animale

Katty Leclere 00352 621 188 869

Par email :

contact@sauvonsbambi.lu

Vous pouvez également visiter notre site

Web : www.sauvonsbambi.lu

Et notre **page facebook :**

Sauvons Bambi Luxembourg

Notre mission = sauver des faons

Nous vous serions infiniment reconnaissants

si par vos dons

vous pouviez nous aider

à poursuivre notre mission

IBAN LU99 1111 7386 1961 0000

Bic CCPLLULL



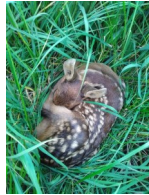
SAUVETAGE DES ANIMAUX PAR DES BÉNÉVOLES À L'AIDE DE DRONES



Téléphone secrétariat

00352 621 390 757

Qui sommes nous ?



Nous sommes avant tout des passionnés de la nature, des pilotes de drone agréés, des bénévoles regroupés dans cette Asbl avec la motivation et l'envie de profiter de la technologie pour sauver des vies et / ou éviter des souffrances qu'elles soient animales ou humaines lors des travaux agricoles.

Séduits par l'Asbl Sauvons Bambi Belgique créée en 2021, persuadés de la nécessité de ces sauvetages, nous nous sommes unis pour créer Sauvons Bambi Luxembourg.

Quels sont nos moyens ?

Nous utilisons un drone équipé d'une caméra thermique.

Le plan de vol préalablement établi et enregistré permet de survoler rapidement les parcelles à faucher.

Les animaux sont repérés puis soit déplacés soit mis à l'abri sous des caisses en bois par nos aidants équipés de GPS.

Quels sont nos services ?

L'organisation des vols de sauvetage.

L'établissement des contacts entre les agriculteurs et les pilotes.

Le comptage et le recensement animalier

Le marquage des animaux pour le suivi des populations.

La formation spécifique des pilotes de drone à la détection des animaux avec la caméra thermique.

La formation des bénévoles pour l'aide au sauvetage.

Quels sont nos besoins ?

Toute forme de financement, dons et autres ... plus nous aurons de fonds,

plus nous pourrons investir dans l'achat de drones et être performants.

Toute forme de publicité afin de faire reconnaître nos actions chez

les agriculteurs et d'éventuels donateurs ou bénévoles.

Quelle est la procédure ?

1. L'agriculteur introduit sa demande d'intervention, nous souhaitons avoir le relevé des parcelles à l'avance.
2. Les parcelles les plus à risque sont répertoriées, vérifiées si survolables sans restriction, les plans de vols sont établis.
3. Le jour de la fauche, rendez-vous est pris au lever du soleil pour le pilote et les aidants au sol pour effectuer la mission.
4. Les faons sont repérés et enregistrés sur points GPS, en fonction de leur âge, ils sont soit mis en fuite hors de la parcelle, soit une caisse en bois est placée au-dessus d'eux, soit ils sont placés dans des cageots et déplacés sur le bord et relâchés après la fauche.
5. L'agriculteur est informé de la fin de la mission et du résultat, il pourra commencer la fauche.

N'hésitez pas à prendre contact, nous sommes à votre disposition pour toute information supplémentaire.